

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 14/04/2025

MA-DEL-2025-040

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Assainissement : choix de l'avocat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'épisode de l'abandon de la caméra dans le réseau d'assainissement avenue Charles De Gaulle. Une procédure a été ouverte auprès de la compagnie d'assurances AXA, Agence Glaudet - 23 800 Dun le Palestel, par délibération du Conseil Municipal MA-DEL-2024-054 du 21/06/2024, référencée 4183957/G affaire BENEVENT L'ABBAYE / IMPACT CONSEIL.

Une expertise a eu lieu le 15 octobre 2024, en présence de Mme Sabrina CONSTANTIN, Union d'EXPERTS - Agence de Montluçon - 2, place Jean Jaurès BP 3223 - 03 106 Montluçon, représentant les intérêts de la commune, du cabinet A.G. PEX, Immeuble Antares, 22 rue Atlantis - 87 280 Limoges, représentant la société Impact Conseil en charge de la réalisation du diagnostic global du réseau d'assainissement, et du Cabinet SARETEC Limoges, 20 avenue d'Ariane 87 000 Limoges, représentant la société AF Contrôles, 5 rue du Chemin de Fer, 18 370 Chateaufort, propriétaire de la caméra.

Mme Constantin a remis un rapport d'expertise qui précise qu'aucun accord n'a pu être trouvé entre les parties et que les responsabilités devront être tranchées par un expert judiciaire.

Au vu du coût de l'intervention de récupération de la caméra pour rétablir la circulation des eaux usées (Dupré Assainissement : 156,53 €, Fracasso : 35 688,80 €) qu'a honoré seule la commune, du désintérêt des autres parties quant à leurs responsabilités, il apparaît nécessaire de poursuivre cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de poursuivre l' affaire en question auprès des tribunaux compétents
- désigne Maître Amandine DOUNIES, avocat à Limoges 87 000 , 1 rue de l'Observatoire, pour l'assister et défendre les intérêts de la commune
- sollicite la protection juridique d'AXA Assurances, agence Glaudet de Dun le Palestel

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250415-MA-DEL-2025-040
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

